

2015 sera une année un peu particulière ; nous fêtons en octobre les 15 ans officiels de l'association.

La communauté PAGESTEC existe, via la LDT, depuis 1997.

Les actions à venir :

En cette année 2015, l'association continuera bien évidemment à :

- promouvoir l'éducation technologique, essentiellement au collège,
- défendre une certaine vision de la Technologie au collège,
- engager une réflexion et promouvoir le développement d'une pédagogie numérique,
- défendre les conditions d'enseignement de la Technologie,
- faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain auprès du ministère,
- mener des actions de promotion de la Technologie (en collège ?) auprès des acteurs institutionnels, des professionnels et plus généralement d'un large public,
- offrir aux professeurs de Technologie des outils et des lieux de communication et d'échange,
- participer activement aux échanges afin de répondre au mieux aux questions des collègues,

mais PAGESTEC devra aussi :

- attirer de jeunes adhérents de manière à mieux asseoir la pyramide des âges de l'association,
- augmenter son nombre d'adhérents, afin d'être encore plus représentative ou mieux représentée,
- associer davantage les adhérents à la gestion et aux activités de leur association,
- intégrer des adhérents volontaires à la marche de l'association, dans le but du renouvellement du conseil d'administration, tel qu'il est défini dans les statuts de l'association,
- imaginer et mettre en œuvre de nouvelles actions en faveur de l'utilisation des outils numériques dans l'enseignement de la Technologie,
- solliciter et accompagner les éventuelles idées d'action des adhérents.

Le point sur trois sujets importants

Les programmes de technologie :

Les programmes de technologie seront modifiés (changés ?) pour la rentrée 2016, PAGESTEC ne participera pas directement à leur élaboration, mais restera vigilante, sur le fond et sur leur mise en œuvre.

Les résultats des consultations faites auprès des professeurs de technologie en 2013 nous ont permis de définir ce que nous nous attendions de ces nouveaux textes :

- une simplification des connaissances et capacités
- un retour de l'apprentissage de l'usage raisonné des TIC
- **une** plus grande place aux productions manuelles
- **des** groupes allégés
- **une** formations sérieuses
- **une** dotations permettant d'uniformiser le matériel
- l'injonction aux établissements d'octroyer un budget minimal par élève
- le refus de la généralisation de l'EIST

Nous prendrons rendez-vous au ministère pour y porter la voix PAGESTEC.

L'apprentissage de la programmation :

La nécessité d'apprendre les bases de la science informatique aux collégiens semble faire consensus, de nombreux pays le font déjà, et il faut bien évidemment faire vite (ça plaît aux parents).

Les « informaticiens » se battent depuis 40 ans pour que leur science devienne une discipline à part entière dans le système scolaire, mais la création d'un CAPES-AGREG nécessite (une fois la décision prise, ce qui n'est pas encore le cas) du temps et des crédits importants, donc comment faire ?

Nous demandons à ce que l'apprentissage de la science informatique et de la programmation soit intégré aux programmes de technologie, et ceci sur les quatre années.

Cette solution, qui aurait le mérite de pouvoir se faire à moyens constants (moyennant quand même une solide formation), n'est pas vraiment bien vue par les informaticiens, qui craignent que la qualité de l'enseignement s'en ressente, et surtout qu'elle ne remette aux calendes grecques la création d'un CAPES Informatique.

Outre le fait que l'on ne peut pas aujourd'hui extraire l'informatique de la technologie, nous pensons que limiter la technologie en collège aux seuls « objets matériels » est dangereux pour l'intérêt et à terme le devenir de notre discipline.

Bref, nous suivons le processus (et les multiples et vivants débats), mais rien n'est joué actuellement.

Outre l'informatique, nous insistons également sur la nécessité de former nos élèves aux logiciels courants, mais aussi leur faire comprendre le fonctionnement sous-jacent aux objets dits « numériques ».

Nous aborderons bien évidemment ce sujet lors de l'audience au ministère.

L'heure de laboratoire / recours au conseil d'état

Le recours a été déposé en temps et en heure par l'avocat choisi par l'association, au nom des deux associations PAGESTEC et ASSETEC. Ce regroupement des deux associations nous permettra certainement d'être (encore) plus représentatifs, mais aussi de partager les frais.

Nous avons récemment réglé à l'avocat une facture de 1800 €.

La prochaine étape sera la rédaction commune d'un dossier pour étayer le recours.

Et n'hésitez pas à nous poser des questions si tout ceci ne vous paraît pas clair ...